

Déroulement de la formation

DISPOSITIF

2 jours par mois (le jeudi et le vendredi) en octobre, novembre et décembre 2011, soit un total de 6 journées de formation.

LIEU

Université de Bourgogne à Dijon
Pôle d'Économie et de Gestion.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Développements théoriques et applications pratiques.

Frais de formation

Le coût total de la formation (enseignement et documentation pédagogique) est de 2 500 €.

Des prises en charge peuvent être obtenues au titre de la formation continue.

RENSEIGNEMENTS

(date limite de dépôt des dossiers : 20 juin 2011)

Sur le programme et l'organisation pédagogique

UNIVERSITE DE BOURGOGNE
Centre de recherches fiscales
2, Bd Gabriel - B.P. 26611
21066 DIJON CEDEX
Tél 03 80 39 53 54
Fax 03 80 39 53 53
pascale.blatter@u-bourgogne.fr

Sur la gestion administrative (conventions, recherche de financements, ...)

SERVICE UNIVERSITAIRE
DE FORMATION CONTINUE
Esplanade Erasme - BP 27877
21078 DIJON Cedex
Tél 03 80 39 51 80
Fax 03 80 39 51 85
fcontinu@u-bourgogne.fr

Pfic
PÔLE DE FISCALITÉ INDIRECTE COMMUNAUTAIRE

UB
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

MASTERCLASS TVA 2011

*Pôle de Fiscalité Indirecte
Communautaire (PFIC)
de l'Université de Bourgogne*

FORMATION
PAR
LA
CNCC
HOMOLOGUÉE

Pfic
PÔLE DE FISCALITÉ INDIRECTE COMMUNAUTAIRE

Dossier de candidature

PAR TÉLÉCHARGEMENT

Vous pouvez le télécharger sur le site du Centre de recherches fiscales

<http://droitfiscal.u-bourgogne.fr/>

cliquer sur l'onglet Professionnels, puis sur Cycles et séminaires

SUR DEMANDE

Vous pouvez également en faire la demande directement au Centre de recherches fiscales

UNIVERSITE DE BOURGOGNE
Centre de recherches fiscales
2, Bd Gabriel
B.P. 26611
21066 DIJON CEDEX
Tél 03 80 39 53 54
Fax 03 80 39 53 53
pascale.blatter@u-bourgogne.fr

Programme de formation

MASTERCLASS TVA

La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes d'entreprise. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application en raison notamment de son harmonisation dans le cadre de l'Union Européenne. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances communautaires et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA, l'Université de Bourgogne, à travers le Pôle de fiscalité indirecte communautaire (PFIC) propose un cycle de perfectionnement qui accueillera sa quatrième promotion en octobre prochain.

Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne : professeurs et professionnels issus des grands cabinets français qui font autorité en la matière.

Objectifs de la formation

- Acquérir (ou parfaire) les raisonnements et réflexes propres à la TVA.
- Maîtriser les principes généraux de la TVA et approfondir les règles spécifiques et certains régimes spéciaux.

Public concerné

Avocats, commissaires aux comptes, experts-comptables libéraux ou salariés, cadres d'entreprises (responsables comptables ou fiscaux, directeurs financiers, ...) justifiant d'un bon niveau de pratique dans le domaine de la TVA.

- Admission sur dossier
- Capacité d'accueil limitée

Session 1

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA TVA

- Présentation des principes généraux de la TVA.
Analyse à travers une mise en perspective du droit communautaire.

Session 2

TVA DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE BIENS

- Les règles de territorialité de la TVA dans le cadre d'échanges avec des partenaires établis dans ou hors de l'UE.
Conséquences en matière de déclaration d'échanges de biens et implications douanières.

TERRITORIALITÉ DES PRESTATIONS DE SERVICES

- Règles de territorialité de la TVA applicables aux prestations de services dans le cadre du « Paquet TVA ».
Aspects pratiques liés à ces opérations (obligations déclaratives, formalités ...).

Session 3

TVA DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES

- Application pratique des nouvelles règles.
Droits d'enregistrement.
Continuité des régimes anciens et compatibilité avec les nouvelles règles.

RÉGIMES SPÉCIAUX - CONTRÔLE FISCAL - RÉGIME DE CONSOLIDATION

- Les principaux régimes spéciaux : biens d'occasion, organismes sans but lucratif, organismes de droit public, etc...
- Contrôle fiscal : particularités en matière de TVA.
- Régime de consolidation du paiement de la TVA : présentation et conditions d'application.

INTERVENANTS

Anne-Sophie de BECHADE	Avocat LANDWELL & ASSOCIÉS PARIS
Jean-Claude BOUCHARD	Avocat Associé TAJ PARIS
Jean-Pierre CASIMIR	Professeur à l'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
Marie-Odile DUPARC	Avocat CMS - BUREAU FRANCIS LEFEBVRE PARIS
Arnaud MORAINÉ	Avocat LANDWELL & ASSOCIÉS PARIS

Nota : Les intervenants interviendront généralement en binôme

RESPONSABLE DE LA FORMATION

LAURE CASIMIR

Responsable de la Formation Continue du Centre de Recherches Fiscales et de l'animation du Pôle de Fiscalité Indirecte Communautaire.